Etiquettes de danger transport de marchandises dangereuses

Document propriété d'EVARISK



Matières et Objets explosibles









Gaz inflammables



Gaz non toxiques non inflammables

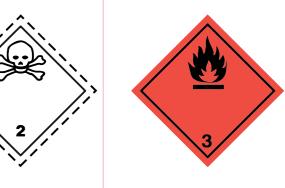
Classe 2



Gaz toxiques



Classe 3



Classe 4.1

Matières solides inflammables, matières autoréactives et matières solides



Classe 4.2

Matières spontanément inflammables



Classe 4.3

Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables



Classe 5.1

Matières comburantes



Classe 5.2

Peroxydes organiques



Classe 6.1

Matières toxiques



Classe 6.2

Matières infectieuses



Classe 7

Matières radioactives





Colis ADR

ADR/LQ

• Présente sur les 2 faces opposées

Emballage non homologué



Destiné uniquement comme plaqueétiquette de dimensions 250 x250 mm minimum

Matières

corrosives

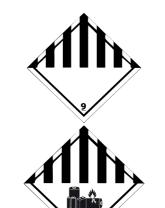
Classe 8



Transport routier-ADR

Matières et objets dangereux divers

Classe 9



Marques

Matières transportées à chaud



Dangereux pour l'environnement



Quantités limitées



Quantités exceptées























Etiquettes de danger Code du travail

UN Emballage homologué

ADR

Danger pour la santé



Toxique



Comburant



Corrosif



Dangereux pour les organismes aquatiques



Explosif



80 1789

Gaz sous pression



Inflammable



ingestion, par inhalation, irritant cutané

